

MONTPELLIER
BUSINESS SCHOOL
 GROUPE SUP DE CO MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL

Dossier d'inscription
PROGRAMME MASTER GRANDE ÉCOLE
ESC-MONTPELLIER



INSCRIPTION 1^{ÈRE} ANNÉE - PRÉPA



montpellier-bs.com





Modalités de la Vie Étudiante

ANNÉE UNIVERSITAIRE
2016 / 2017

Infos utiles ou en ligne

- > Votre inscription
- > Financement des études : des solutions
- > Sécurité sociale étudiante / médecine préventive
- > Offres spéciales prêts bancaires
- > Formulaire « droit à l'image »
- > Dossier financier
- > La Voie de l'Alternance sur www.montpellier-bs.com

Dossier administratif

À renvoyer avant le 12 Août 2016 à :

Montpellier Business School

Service de la Vie Étudiante

2300, avenue des Moulins - 34185 Montpellier cedex 4

Contacts

Pour tout renseignement d'ordre :

- pédagogique > 04 67 10 28 77
- financier > 04 67 10 25 37
- administratif, social > ServiceVieEtudiante@Montpellier-bs.com



Marie-Claude Juanico,
Responsable Service de la Vie Étudiante
ServiceVieEtudiante@Montpellier-bs.com

Accueil central :

- > 04 67 10 25 00

L'accueil est ouvert :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Transports

La ligne 3 de Tramway dessert Montpellier Business School (arrêt Hôtel du département ou Pilory).

La ligne de bus n° 7 passe également avec une fréquence d'un bus toutes les 15 minutes.

- > TAM - Tél : 04 67 22 87 87

Informations Logement

de Montpellier Business School :

- > Tél : 04 67 10 25 00

www.montpellier-bs.com (rubrique « transports et logement »)

Espace Logement Etudiant au Corum de Montpellier

www.espace-etudiant.com

Lundi
12
SEPTEMBRE 2016
à 9h30

Rentrée cursus
par apprentissage

Mardi
13
SEPTEMBRE 2016
8h30

Rentrée cursus
classique

**DU 30 SEPTEMBRE
AU 02 OCTOBRE 2016**

**Week-end
d'intégration**

Faites connaissance
avec vos camarades
et le Bureau des Elèves.

Les premiers jours seront consacrés à la communication de toutes les informations relatives au bon déroulement de votre cursus. Présentation de l'Institution, de ses divers programmes et règlements pédagogiques, des équipes administratives et professorales, des locaux et des règles de vie.

→ Inscription informatique

Dès réception de ce dossier, il vous est demandé de vous inscrire en ligne en vous connectant avec les identifiants qui vous ont été transmis au site suivant :

<http://ecampus.montpellier-bs.com>

Vous pourrez alors saisir vos informations personnelles, administratives et financières pour ensuite éditer votre formulaire d'inscription.

→ Dossier Administratif

Votre inscription en ligne devra être impérativement validée par l'envoi des pièces suivantes **avant le 12 Août 2016** :

- > Dossier de synthèse (E-Campus) imprimé, paraphé sur toutes les pages et signé,
- > Formulaire « droit à l'image » dûment renseigné et signé,
- > 2 photos d'identité (nom et prénom à inscrire au dos),
- > Photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- > Copie de la carte de séjour ou visa en cours de validité pour les étudiants non-ressortissants de l'Espace Européen,
- > Tous justificatifs de non-cotisation à la sécurité sociale étudiante (bourse, statut particulier...),
- > 1 photocopie de votre baccalauréat et de votre relevé de notes du Baccalauréat,
- > Une photocopie de votre attestation du Parcours de Formation CPGE (120 crédits validés),
- > Fiche « dossier financier » dûment complétée et signée,
- > Certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- > Attestation Responsabilité Civile en cours de validité (à demander auprès de votre assureur),
- > Acte de caution personnelle, solidaire et indivisible dûment complété, paraphé sur toute les pages et signé.

À la réception de votre dossier administratif, votre inscription sera validée par l'envoi d'un certificat de scolarité par mail.

→ Dossier Financier

Les prestations de scolarité à payer sont de deux ordres :

1. les droits de scolarité pour l'année scolaire 2016-2017 s'élèvent à 10 500€ (l'acompte versé lors de l'admission viendra en déduction de cette somme).
2. les cotisations obligatoires (sauf statut particulier) reversées à des organismes extérieurs : Sécurité Sociale (à titre informatif : 215 € en 2015-2016) et médecine préventive (28 €).

Vous recevrez, dans la semaine qui suivra votre rentrée, une facture électronique globale.

Modes de règlement proposés :

3. **un seul règlement par virement bancaire**, en bénéficiant de 5% d'escompte, soit 9 975 €.
4. **un seul règlement par carte bancaire en ligne**, en bénéficiant d'un escompte de 3%, soit 10 185 €.
5. **par 8 prélèvements mensuels automatiques** le 20 de chaque mois, d'octobre 2016 à mai 2017.
Les cotisations sociales seront incluses dans les prélèvements.
6. **Par plusieurs règlements par carte bancaire en ligne, en 3, 6 ou 8 fois sans escompte.**

FINANCEMENT DES ÉTUDES : DES SOLUTIONS

→ Solutions spécifiques à Montpellier Business School

Dossier de candidature à télécharger sur :

<http://www.montpellier-bs.com/programme-master-grande-ecole/le-cursus/aides-au-financement-des-etudes-master>

- > **Les Bourses Entreprise du mérite :** Montpellier Business School utilise les textes relatifs au mécénat d'intérêt général pour faire récompenser par des entreprises les étudiants « méritants » nouvellement intégrés. Plusieurs entreprises ont accepté de s'engager dans cette démarche, elles récompenseront au travers de ces bourses d'une valeur unitaire de 2 500 €, plusieurs élèves de 1^{ère} année selon des critères de mérite (résultat aux écrits des concours et critères de l'entreprise). Le montant de ces bourses est déduit des droits de scolarité.
- > **Les Bourses d'Excellence :** Montpellier Business School s'engage dans une politique en faveur de l'égalité des chances. Dans le prolongement des tutorats d'excellence visant à suivre dès le secondaire les jeunes issus de milieux défavorisés, Montpellier Business School a créé des bourses finançant les droits de scolarité L3 et/ou M1. Attribuées sur des critères sociaux et d'excellence académique, ces bourses sont destinées à des élèves de 1^{ère} année et de 2^{ème} année, sous condition de réussite à un des concours d'entrée.
- > **Les Prêts d'honneur :** Depuis 1994, Montpellier Business School s'est dotée d'un fonds Social qui accorde aux étudiants, sur le seul critère de leur situation économique, des prêts à taux zéro d'un montant variable en fonction de leur situation financière. Tout élève concerné peut en bénéficier chaque année que comporte la scolarité. Ces prêts sont remboursables après l'obtention du diplôme, dès que le bénéficiaire a trouvé un emploi, selon un échéancier de remboursement proposé par l'emprunteur.
- > **Les Monitorats :** Contrat d'intérim qui, en contre-partie d'un travail fourni dans un service de Montpellier Business School (environ 10h/semaine), assure au moniteur (étudiant de 1^{ère} et 2^{ème} année) une rémunération mensuelle durant huit à neuf mois. La sélection est effectuée sur le seul critère des ressources financières suivi d'un entretien de motivation.
- > **Le cursus JOB Alterné :** Pour les élèves démunis de ressources, Montpellier Business School dispose, dans la limite des places disponibles, d'un cursus spécifique dit Job Alterné . Il permet aux étudiants de concilier études et travail rémunéré (interim, CDD, contrat temps partiel...) à raison de 3 semaines en entreprise et 1 semaine en cours selon un planning pré-défini. La seule condition posée est l'existence avérée d'un contrat de travail. Toute forme de convention de stage, contrat d'alternance ou d'apprentissage se trouve donc exclue de ce cursus..
- > **Escompte :** En payant au comptant l'intégralité de vos droits de scolarité dans les 15 jours suivant la date de facture, vous pouvez bénéficier d'un escompte de 3% pour un paiement unique par carte bancaire en ligne et de 5% pour un paiement unique par virement bancaire.
- > **L'apprentissage :** Le Programme Master Grande École vous permet de suivre tout ou partie du Programme en alternance et bénéficier de la prise en charge de vos droits de scolarité par l'entreprise d'accueil. Ce contrat vous permettra par ailleurs d'être rémunéré.
- > **Autres sources de financement :** L'Année en Entreprise : les élèves du Programme Master Grande École réalisent une année à temps complet en entreprise. Le salaire perçu pendant cette année est une source de financement qui peut s'avérer très importante.

→ Solutions extérieures à Montpellier Business School

- > **Bourse et logement du Crous :** Un Dossier Social Etudiant (DSE) doit être constitué auprès du Crous afin de pouvoir bénéficier, sur critères sociaux, d'une bourse et/ou d'un logement. Si vous avez obtenu une attribution conditionnelle ou définitive de bourse du Crous, vous devez nous envoyer l'original (dûment complété) avec l'ensemble de votre dossier d'inscription pour validation par le Service de la vie étudiante. Elle vous sera rendue à la rentrée avec l'ensemble de vos certificats et attestations.
- > **Fondation Lambert :** Cet organisme accorde des bourses sur critères sociaux uniquement aux élèves de première année du Programme Master Grande École - ESC Montpellier. Une information spécifique vous sera communiquée courant novembre 2016.
- > **Les prêts bancaires :** Sous certaines conditions, nos partenaires bancaires (Société Générale, BNP Paribas et Caisse d'Épargne) permettent à chaque élève de financer l'intégralité de leur cursus en bénéficiant de taux préférentiels et de périodes de franchise avantageuses.

SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

MÉDECINE PRÉVENTIVE

→ Affiliation à la Sécurité Sociale étudiante

En poursuivant vos études dans l'enseignement supérieur, vous dépendez désormais du régime de la sécurité sociale étudiante. Seuls les élèves qui suivent leur cursus en alternance sont rattachés au régime général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur domicile et ne sont donc pas cotisants au régime étudiant.

Votre sécurité sociale est garantie par un centre payeur, agréé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. En Languedoc-Roussillon, il s'agit :

LMDE — centre 601
4 rue Jules Ferry - Le Régent
34959 MONTPELLIER cedex 9
Tél. 0811 505 633
Site : www.lmde.com

MEP — Réseau EmeVia - Centre 617
20 avenue du Docteur Pezet
34090 MONTPELLIER
Tél. 04 26 317 929
Site : www.mep.fr

A chaque rentrée, Montpellier Business School procède automatiquement à votre affiliation à la sécurité sociale étudiante pour l'année scolaire en cours et vous facture, s'il y a lieu*, du montant de la cotisation annuelle, forfaitaire et indivisible (à titre informatif, 215 € en 2015-2016) - ne pas joindre de règlement, attendre la facture.

* En effet, cette cotisation peut être gratuite ou payante en fonction de votre âge (moins de 20 ans), profession des parents, etc...

Dans le cas d'une première immatriculation, le centre payeur choisi (LMDE ou MEP) vous fera une carte vitale et l'attestation prouvant que vous bénéficiez de la sécurité sociale du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Dans le cas d'une réinscription, **il vous appartiendra de mettre à jour votre carte vitale dans les bornes en libre accès auprès de ces organismes.**

Dès le 1^{er} septembre 2016, vos feuilles de soins seront à adresser au centre que vous aurez choisi qui prendra en charge la gestion de votre sécurité sociale et les remboursements de vos dépenses de santé.

Ces deux organismes proposent également des mutuelles complémentaires facultatives. Leurs documentations sont à votre disposition au service de la vie étudiante.

→ Lors de votre inscription en ligne, vous devez impérativement :

> **Indiquer votre n° de sécurité sociale** ou INSEE - 15 chiffres (*laisser le champ vide si vous ne possédez pas de numéro de sécurité sociale*).

> **Choisir l'un des deux centres payeurs** (LMDE ou MEP - Réseau EmeVia).

> **Votre âge :**

• **20 ans à partir du 01/09/2016 jusqu'à 28 ans**

> immatriculation obligatoire, cotisation payable.

• **moins de 20 ans avant le 31/08/2017**

> immatriculation obligatoire, cotisation gratuite.

> **Votre situation :**

> immatriculation obligatoire, mais exonération de la cotisation sur envoi de la notification d'attribution du Crous.

• **Boursier** quel que soit l'âge

> dispensé d'affiliation sur présentation de la carte européenne d'assurance maladie.

• **Etudiant ressortissant de l'Espace économique Européen**

> immatriculation obligatoire, cotisation payante.

• **Etudiant ressortissant d'Etat hors de l'E.E.Européen**

> dispensé d'affiliation sur présentation d'attestation, contrat de travail, copie de carte d'assuré social.

• **Enfant d'un agent SNCF, étudiant marié ou ayant-droit d'un salarié, salarié avec un contrat couvrant impérativement l'année scolaire du 01/09/2016 au 31/08/2017**

Sans justificatif au 15/09/2016,
la cotisation de sécurité sociale vous sera automatiquement facturée.
Sur requête, une procédure Urssaf pourra vous être communiquée pour un éventuel remboursement.

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Vous êtes inscrit pour la première fois dans l'enseignement supérieur. Dans ce cas, vous devez obligatoirement passer une visite médicale qui permettra de faire le point sur votre santé et de vérifier votre état vaccinal. Vous serez convoqué dans le courant de l'année scolaire. Le coût de la visite, 28 € sera facturé par Montpellier Business School.



Formulaire «Droit à l'image»

Je, soussigné(e)

- Autorise

- N'autorise pas

De manière irrévocable et sans indemnité, Montpellier Business School, ses associations et sa fondation à utiliser, fixer, reproduire mon image par photographie ou vidéo individuelle ou en groupe pour son intégration dans un trombinoscope matériel ou virtuel destiné à l'utilisation interne de Montpellier Business School ou pour les besoins de sa communication externe sur divers supports (site internet, réseaux sociaux, e-mailing et mailing, articles de journaux, publicités, plaquettes, affiches, kakemonos...etc).

Pendant toute la durée de mon cursus, Montpellier Business School s'engage en contrepartie à ce que les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos ou vidéos ne portent pas atteinte à ma réputation ou à ma vie privée et que l'ensemble ne soit pas diffusés sur d'autres supports n'ayant pas de rapport avec les activités de Montpellier Business School.

Fait à

Le

Signature

DOSSIER FINANCIER 2016 - 2017

A remplir obligatoirement et à retourner signé avec le dossier de synthèse et l'acte de caution personnelle, solidaire et indivisible.

→ Facturation

Nom Prénom

1^{ère} année d'étude

Pour valider son inscription, l'apprenant doit s'acquitter du montant des frais de scolarité et des cotisations obligatoires (Sécurité sociale). Les droits de scolarité pour l'année scolaire 2016-2017 s'élevaient à 10 500 €. Ils comprennent les droits de scolarité et les coûts des supports pédagogiques. A titre informatif, le montant de la cotisation obligatoire au régime de sécurité sociale étudiante s'élevait à 215 € en 2015-2016.

Le montant de la visite médicale obligatoire est de 28 € pour les étudiants s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur.

La facturation des droits de scolarité sera émise dans la semaine qui suivra votre rentrée (facturation électronique via E-campus).

Lors de l'inscription en ligne, 4 modes de règlement vous sont proposés.

Merci de cocher votre choix :

- Au comptant avec 5 % d'escompte sur les droits de scolarité si paiement unique par virement bancaire.
Le paiement est à effectuer dans les 15 jours suivant la date de facture.
- Au comptant avec 3 % d'escompte sur les droits de scolarité si paiement unique par carte bancaire en ligne.
Le paiement est à effectuer par carte bancaire en ligne dans les 15 jours suivant la date de facture.
La non réception du règlement 15 jours après la date de facture entraîne l'annulation de l'escompte.
- Par 8 prélèvements automatiques mensuels (les cotisations sociales seront incluses dans les prélèvements).
Je retourne obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé accompagné d'un RIB.
- Par plusieurs règlements par carte bancaire en ligne, sans escompte, en 3, 6 ou 8 fois.
Le montant des droits de scolarité initial sera divisé par le nombre d'échéances choisies.
Nombre de règlements souhaités : 3 (20/10/2016 - 20/12/2016 - 20/03/2017)
 6 (Le 20 de chaque mois d'octobre 2016 à mars 2017)
 8 (Le 20 de chaque mois d'octobre 2016 à mai 2017)

**Tout changement concernant le mode de règlement ou le débiteur
devra s'effectuer par email
auprès du service de la vie étudiante
avant le 15/09/2016 :
ServiceVieEtudiante@montpellier-bs.com**

Un dossier mal renseigné
ou non retourné entraînera
automatiquement une facture
globale, sans escompte, à régler
intégralement à réception.

→ Droits de scolarité

L'attention de l'étudiant est attirée sur le fait que les droits de scolarité sont fixés à l'année et qu'ils sont normalement payables à l'inscription. Toute année d'études entamée est due dans son intégralité sauf en cas d'inexécution du contrat imputable à Montpellier Business School ou en cas de force majeure. L'apprenant devra adresser sans délai à Montpellier Business School l'ensemble des documents justifiant la cause d'interruption. Le Comité Social de Montpellier Business School statuera sur la demande de l'apprenant en fonction des documents fournis. La participation effective aux examens de fin d'année ainsi que la délivrance des attestations ou des diplômes sont soumises à l'acquittement de la totalité des droits de scolarité de l'année en cours. En cas de non paiement des frais de scolarité aux échéances convenues, Montpellier Business School se réserve le droit de refuser à l'étudiant de se présenter aux examens ou de lui délivrer ses attestations ou diplômes si la situation n'est pas régularisée sous 15 jours après une mise en demeure de payer envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Date

Lu et approuvé,
Signature obligatoire



Caution personnelle

SOLIDAIRE ET INDIVISIBLE

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame (indiquez vos nom et prénom(s))

né(e) le (indiquez votre date de naissance)

à (indiquez votre lieu de naissance)

demeurant (indiquez votre adresse)

marié(e) à (indiquez les nom et prénom(s) du conjoint)

né(e) le (indiquez la date de naissance du conjoint)

sous le régime de (indiquez le régime matrimonial)

Si vous êtes marié(e) sous le régime de la communauté de biens, votre conjoint doit donner son accord exprès à l'acte de caution en remplissant et en signant le formulaire d'intervention qui devra être joint au présent acte de cautionnement.

Ci-après dénommé(e) la « **Caution** »,

Déclare par la présente me porter caution personnelle, solidaire et indivisible de toutes les sommes que Monsieur ou Madame (indiquez les nom et prénom(s) de l'Etudiant)

inscrit au programme (à compléter)

ci-après dénommé(e) le « **Débiteur Cautionné** », peut ou pourra devoir à l'Association Groupe Sup de Co Montpellier, ci-après dénommée le « **Créancier** » au titre des frais d'inscription et de scolarité l'année scolaire de l'année scolaire 2016/2017.

Le présent cautionnement est souscrit dans la limite d'un montant de (indiquez, de façon manuscrite, la somme en chiffres et en lettres)

....., euros

auquel s'ajouteront les cotisations sociales obligatoires et tous intérêts, frais, pénalités de retard et accessoires respectivement prévus aux articles 6.2 et 12 des Conditions générales du contrat applicables aux programmes de formation initiale de MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL dont la Caution reconnaît avoir pris connaissance, et ce, jusqu'à complet règlement.

Le présent cautionnement est souscrit à compter de la signature du présent acte de caution et pour une durée d'un an correspondant à l'année scolaire au titre de laquelle le Débiteur Cautionné est inscrit, étant entendu qu'au-delà, la Caution restera engagée pour toutes sommes encore dues par le Débiteur Cautionné au titre de (des) l'engagement(s) garanti(s), même non encore exigibles.

Le présent cautionnement est consenti à titre solidaire avec le Débiteur Cautionné et avec renonciation au bénéfice de discussion et de division. En conséquence, la Caution reconnaît être informée que le Créancier pourra lui demander tout paiement au titre du présent engagement et dans la limite de ce dernier, sans avoir à exercer préalablement ses recours contre le Débiteur Cautionné ou tous autres garants ou sûretés.

En cas de décès de la Caution, il y aura solidarité et indivisibilité entre tous ses héritiers et ayants droit à concurrence de l'engagement pris par elle ci-dessus. En conséquence, le Créancier pourra demander à n'importe lequel des héritiers paiement de la totalité des sommes qu'il eût été en droit d'exiger de la Caution, sans qu'une division de ses recours puisse lui être imposée.

Le présent engagement deviendra exécutoire de plein droit et sans mise en demeure préalable dès que la créance du Créancier sur le Débiteur Cautionné sera elle-même exigible, y compris les sommes dues par anticipation.

Il continuera à produire ses effets jusqu'à l'extinction complète de la créance du Créancier sur le Débiteur Cautionné.

.../...



Le Créancier fera connaître à la Caution, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, le montant du principal et des intérêts, commissions, frais et accessoires restant à courir au 31 décembre de l'année précédente au titre de l'obligation garantie, ainsi que le terme de cet engagement.

Par ailleurs, le Créancier informera la Caution de la défaillance du Débiteur Cautionné dès le premier incident de paiement non régularisé dans le mois de l'exigibilité de ce paiement, étant rappelé qu'à défaut, la Caution ne saurait être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retards échus entre la date de ce premier incident et celle à laquelle elle en a été informée.

Tous les frais, droits, et pénalités auxquels donneront lieu le présent engagement et son exécution seront supportés par la Caution qui s'y oblige.

La Caution déclare avoir parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de l'obligation contractée par le présent cautionnement solidaire.

Veuillez retranscrire de façon manuscrite les paragraphes suivants :

« En me portant caution solidaire de (nom et prénom(s) du Débiteur Cautionné), dans la limite de la somme de (somme en chiffres et en lettres) euros couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard et pour la durée totale du programme de formation auquel (nom et prénom(s) du Débiteur Cautionné) est inscrit(e), je soussigné(e) (nom et prénom(s) de la Caution) m'engage à rembourser à l'Association Groupe Sup de Co Montpellier les sommes dues sur mes revenus et mes biens si (nom, prénom(s) et date de naissance du Débiteur Cautionné) n'y satisfait pas lui-même. »

« En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du Code civil et en m'obligeant solidairement avec (nom et prénom(s) du Débiteur Cautionné), je m'engage à rembourser l'Association Groupe Sup de Co Montpellier sans pouvoir exiger qu'elle poursuive préalablement (nom et prénom(s) du Débiteur Cautionné) ».

Fait à

Le,

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Fiche de renseignements SUR LA CAUTION

1 • IDENTITÉ DE LA CAUTION :

Nom :

Prénom(s) :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone(s) :

2 • SITUATION FAMILIALE :

(Cochez la case correspondant à votre situation familiale)

Marié(e) :

Dans ce cas, êtes-vous marié(e) sous le régime de la communauté légale ?

Oui Non

Célibataire Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Profession du conjoint ou partenaire :

Nombre d'enfant(s) à charge :

Lien de parenté, de fait ou de droit, avec le Débiteur Cautionné :

3 • SITUATION PROFESSIONNELLE ET PATRIMONIALE :

Profession exercée :

Type de contrat / Activité exercée :

Salarié(e) en CDI Salarié(e) en CD Profession libérale

Commerçant/Artisan Retraité(e)

Autre (précisez) :

Revenus nets mensuels : €

Êtes-vous propriétaire de votre résidence principale ? Oui Non

Si vous êtes locataire de votre logement,
montant de votre loyer mensuel : €

Êtes-vous propriétaire d'autre(s) bien(s) immobilier(s) ? Oui Non

Je soussigné(e),

certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus et m'engage à informer l'Association Groupe Sup de Co Montpellier de tout changement de situation, notamment de ressources.

Je reconnais avoir pleinement connaissance de l'étendue de mon engagement de caution et déclare que cet engagement est proportionné à mes biens et revenus.

Fait à

Le,

Signature *(précédée de la mention « lu et approuvé »)*



Fiche de renseignements

INTERVENTION DU CONJOINT COMMUN EN BIENS DE LA CAUTION

SI LA CAUTION EST MARIÉE SOUS LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ LÉGALE, SON CONJOINT DOIT REMPLIR ET SIGNER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS, LEQUEL DEVRA ÊTRE JOINT À L'ACTE DE CAUTIONNEMENT.

Je soussigné(e) *(indiquez les nom de naissance et prénom(s) du conjoint de la Caution),*

interviens au présent acte et donne mon consentement exprès à l'engagement pris par mon conjoint *(indiquez les nom et prénom(s) de la Caution),*

dans les termes de l'article 1415 du Code civil, sans toutefois me porter personnellement caution.

En conséquence, l'Association Groupe Sup de Co Montpellier pourra poursuivre le recouvrement de sa créance sur les biens propres de la Caution et sur les biens dépendant de la communauté existant entre cette dernière et moi-même. L'Association Groupe Sup de Co Montpellier ne pourra pas saisir mes biens propres.

Reproduire ci-dessous la mention manuscrite suivante :

« Bon pour accord à l'engagement de cautionnement solidaire à concurrence de la somme de... » *(indiquez la somme en chiffres et en lettres)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à

Le,

Signature *(précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
 • dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 • sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Veuillez compléter les champs marqués [*]

Votre Nom * 1
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse * 2
Numéro et nom de la rue

* 3
Code Postal *Ville*

* 4
Pays

Les coordonnées de votre compte * 5
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

* 6
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier * **MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL** 7
Nom du créancier

* **F R 9 6 3 1 0 6 2 4 0 2 9** 8
Identifiant créancier SEPA

* **2300 Avenue des Moulins** 9
Numéro et nom de la rue

* **3 4 1 8 5** **Montpellier cedex 4** 10
Code Postal *Ville*

* **FRANCE** 11
Pays

Type de Paiement * **Paiement récurrent / répétitif** **Paiement ponctuel** 12

Signé à * 13
Lieu *Date*

Signature(s) *
Veuillez signer ici

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur * 14
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué * 15
Nom du tiers débiteur: si votre paiement concerne un accord passé entre (NOM DU CREANCIER) et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

* 16
Code identifiant du tiers débiteur

* 17
Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.

* 18
Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné * 19
Numéro d'identification du contrat

* 20
Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

LES GRANDS PARTENAIRES DE MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL

ADECCO
ADREXO
AUCHAN
BANCO POPULAR
BNP PARIBAS
BOSE
CAISSE D'ÉPARGNE
CAISSE DES DEPOTS
CRIT INTERIM
DECATHLON
DELL
DP WORLD
EMINENCE
ENGIE
FDI GROUPE
HARIBO
LA POSTE

LANGUEDOC MUTUALITE
LEROY MERLIN
L'OREAL
MAUBOUSSIN
NESTLE WATERS
ORACLE
ORANGE
ORCHESTRA
POINT P
ROYAL CANIN
SANOFI
SNCF
SNCF RESEAU
SOCIETE GENERALE
SODEXO
SYNERGIE
VOLKSWAGEN GROUP FRANCE



MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL
2300 Avenue des Moulins
34185 MONTPELLIER Cedex 4 - France

Tél. : +33 (0)4 67 10 25 00

montpellier-bs.com

